

COMPTE-RENDU de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Etaient Présents : Mme Martine DESPLANS, MM Bernard GAUTHIER, Olivier MONNET, M Baptiste MERLE, Guillaume VILLARD et Mmes Denise BONNOT, Marie-Noëlle CACHEUX, Nadine DÉGUT, et Suzanne RAVE.

Absent Excusé : M Henri LAUGERETTE qui donne pouvoir à Mme Denise BONNOT
Mme Mathilde CANTON-MACÉ

Secrétaire de séance : Mme Denise BONNOT

Début de séance à 20h05.

Après un tour de table des élus présents, approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 2 juin 2022 à 8 voix + 1 pouvoir.

DELIBERATIONS

1- Modification des tarifs de la cantine de Charolles

Par délibération du 15 juin 2022, le Conseil municipal de la Commune de Charolles a décidé d'augmenter le tarif du restaurant scolaire.

Cette délibération implique la suppression du tarif « repas occasionnel », l'application d'un tarif différencié entre les familles de Charolles et les autres Communes, l'application du tarif Charolles pour les Communes extérieures ayant signé une convention de participation afin de prendre en charge la différence entre le prix d'un repas pour une famille de Charolles et le prix d'un repas pour une famille d'une Commune extérieure.

La Commune de Champlecly ayant signé une convention avec la Commune de Charolles, le montant de la différence entre le prix d'un repas pour une famille de Charolles et le prix d'un repas pour une famille d'une Commune extérieure passe de 0.80€ par repas contre 0.55€.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité des présents + 1 pouvoir de participer à hauteur de 0.80€/repas.

2- Participation financière de la Commune frais de scolarité Ecole Sainte Marguerite à Charolles

Mme le Maire fait part aux Conseillers du courrier de l'Ecole Sainte Marguerite de Charolles faisant état de la scolarisation d'un enfant de Champlecly dans leur établissement et de la demande de participation financière pour les frais de scolarité de ce dernier pour l'année 2021-2022.

Le Conseil municipal, après délibération, décide de participer à hauteur du montant des frais de scolarité payés aux établissements publics de Charolles, soit 513 €.

QUESTIONS DIVERSES

Escaliers Mur

Après réflexion et étude, le choix est de conserver l'escalier vers la salle des fêtes et de se renseigner pour des devis pour renforcer le soutènement.

Bilan de la tempête du 21 juin 2022

Suite à la tempête du 21 juin 2022 de nombreux dégâts ont été constaté sur l'ensemble du territoire communal de Champlecly.

Salle des fêtes : Toit à reboucher
Fenêtres et portes aluminiums endommagés

Logements de l'étang : toiture
Portail

Atelier agent communal : Tuiles à remplacer

Ancienne salle des fêtes : Toiture percée – Demander devis pour désamianter le toit

Eglise : toiture + vitraux

Mairie : Tuiles

Restaurant : vitre

Tunnel : Entièrement détruit environ 6234 € de travaux à prévoir

Cimetière : une tombe de tombée

Parcs arborés de la mairie et salle des fêtes : de nombreux arbres arrachés ou cassés.

Interventions ENEDIS et ORANGE très nombreuses pour rétablir les lignes endommagées.

N'ayant plus aucun sujet à aborder, la séance est close.
Fin de séance à 21H35

Affiché le 21/07/2022

La Maire
Martine DESPLANS

